Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902142-20251212-12122025D40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de M. ANDRO Dominique, Maire.

Etaient présents : ANDRO Dominique, BUREL Michel, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie GLAZ Jean Michel, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, HELIAS Emmanuel, LE DONGE Magali, LOUSSOUARN Arnaud, NICOLAS Annie, PICHAVANT Bernard, ROUXEL Alain, TALBOT Adrien.

Madame Catherine GUEGUEN a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants :15

40-2025 Participation aux frais de restauration scolaire des enfants de Plovan fréquentant l'école intercommunale Pierre Jakez Helias pour les années 2023 et 2024

Au vu des éléments émanant de la commune de Pouldreuzic concernant la participation de la commune de Plovan aux frais de restauration scolaire pour les enfants de Plovan fréquentant l'école publique intercommunale Pierre Jakez Hélias le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement des sommes suivantes :

- 8 720,70 euros pour l'année 2023
- 9 153,64 euros pour l'année 2024

Fait à Plovan, le 13 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Dominique ANDRO

